

David Wagner

Député

Luxembourg, le 14 mars 2025

Objet : Question parlementaire relative aux interventions policières au sein des lycées dans le cadre de la prévention contre les drogues

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

Cette semaine, une descente de policiers a eu lieu au sein du Lycée Classique de Diekirch, avec intervention des forces policières dans trois classes et sur demande du directeur de l'établissement.

Selon plusieurs articles de presse, de telles interventions sont sollicitées régulièrement par des directeurs des lycées luxembourgeois.

À ce titre, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1) Durant les 5 dernières années, combien d'interventions policières ont été sollicitées dans des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la prévention contre les drogues ?
- 2) Lors de combien de ces interventions des drogues ont-elles pu être découvertes ?
- 3) A combien est estimé le coût de ces interventions ?
- 4) Les parents des élèves concernés sont-ils systématiquement prévenus en avance de ces interventions et peuvent-ils s'y opposer ?

Avec mes salutations respectueuses,



David Wagner

Député



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 2095 de Monsieur le Député David Wagner

Ad 1) et 2)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre d'interventions	5	3	4	6	2
Découverte drogues	3	3	4	5	1

Ad 3)

Aucun coût supplémentaire par rapport à la rémunération des agents intervenants n'est engendré.

Ad 4)

Les interventions se font conformément à la lettre de Monsieur le Procureur Général d'État du 8 mars 2012 concernant la détection de stupéfiants dans des établissements scolaires par la Police et à la note de service N° 25/2012 du Directeur Général de la Police ; les parents ne sont pas prévenus à l'avance.

Luxembourg, le 29 avril 2025

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH